

Interpellation d'Edmund Stoffels au Ministre André Antoine concernant l'augmentation des exclusions du chômage

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,

Entre le 1er semestre 2008 et le 1er semestre 2009, on constate une augmentation importante des exclusions des chômeurs (+58%).

En matière d'accompagnement des chômeurs, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que le PS demande d'urgence une réforme intelligente du système de chômage afin de faire en sorte que l'accompagnement mène réellement à l'emploi, et non à l'exclusion et au déclassement social. Car le travailleur actif, comme le travailleur en recherche d'emploi, sont des personnes qui méritent notre respect et non notre mépris. Ils doivent être aidés et accompagnés plutôt qu'être pénalisés et exclus.

Pour le PS, on doit continuer à accompagner et former les demandeurs d'emploi : on ne peut les laisser seuls face à leur sort !

Mais on ne peut ignorer certaines failles du système sur le terrain, concernant notamment certains aspects du contrôle des efforts des demandeurs d'emploi afin de trouver du travail.

- Tout d'abord, je veux souligner que dans certaines régions où il n'y a pas d'emploi, on ne peut demander aux gens l'impossible. En effet, dans certaines régions, nous connaissons cette réalité d'1 emploi disponible pour 30 demandeurs d'emploi. Aussi, c'est une triste réalité dont on doit tenir compte quand on demande à des gens de répondre à des offres d'emploi, de faire des candidatures spontanées et de produire les réponses des employeurs. Il faut donc veiller, à mon sens, à ce que la réglementation – qui prévoit que l'ONEM tient compte, dans son évaluation des efforts des demandeurs d'emploi, de la situation du marché de l'emploi local - soit bien appliquée.
- Deuxième élément interpellant à mon sens, les personnes qui sont les plus éloignées du marché de l'emploi, sont le plus souvent des personnes peu scolarisées, en situation de grande précarité. En effet, une récente étude de la la fédération des CPAS montre que de 60 à 90 % des personnes sanctionnées et prises en charge par les CPAS ont maximum le certificat de l'enseignement secondaire inférieur. Et il s'agit, pour 51% d'entre eux, de familles monoparentales. Or, ces personnes ne comprennent ni les enjeux, ni les raisons des convocations et des sanctions. Pour ces personnes, bien souvent, le système n'est pas adapté et se transforme en une spirale de désespérance et d'exclusion, aboutissant au décrochage total des plus précaires. Aussi, le système tel qu'implémenté en l'espèce a pour conséquence de précariser les plus précaires.
- Troisième élément que je souhaiterais soumettre à votre analyse, Monsieur le Ministre; certaines personnes sont victimes d'un effet de « carrousel ». En effet, de plus en plus de personnes enchaînent 2, 3 ou 4 procédures complètes. Ces personnes prouvent à de nombreuses reprises qu'elles cherchent du boulot

puis, à la x^{ème} convocation, elles n'ont pas rempli exactement tout ce qui leur était demandé. Du coup, ces personnes sont sanctionnées. Alors qu'elles ont déjà prouvé qu'elles cherchaient activement du boulot. Je trouve, Monsieur le Ministre, cette situation particulièrement injuste.

A la lumière de ces éléments, comment nier, Monsieur le Ministre, que dans les circonstances de crise actuelle et de pénurie d'emploi, cette accumulation de formalités peut légitimement conduire au découragement et donc aboutir à exclure des personnes qui ont, à de maintes reprises, prouvé leur motivation ? Le système est donc devenu beaucoup trop bureaucratique, voire kafkaïen.

Ainsi, comme je vous le signalais en début de mon interpellation, la période courant du 1^{er} semestre 2008 au 1^{er} semestre 2009 a vu une augmentation importante des exclusions (+58%); cette augmentation s'expliquant principalement par l'effet de carrousel (les effets réels de la crise sur le chômage ne se faisant pas sentir avant le 2^{ème} semestre 2009).

Aussi, Monsieur le Ministre, il faut – à mes yeux – prendre toutes les dispositions pour arrêter cette chasse au chômeur (voire pour arrêter le transfert de cette « patate chaude » de l'ONEM vers les CPAS) et afin de renforcer les aides en faveur de ceux qui sont à la recherche d'un emploi – que ce soit par le biais de formations ou par le biais de la stimulation d'offres à l'embauche. Et il faut concentrer, dans un premier temps, un maximum d'efforts sur les travailleurs les plus vulnérables parce que les moins bien formés, les plus âgés ou, enfin, les personnes figurant depuis le plus longtemps au chômage. Et arrêtons de renvoyer la balle vers l'autorité fédérale qui a certes sa responsabilité à assumer, mais agissons en activant nos compétences de façon concertée avec les autres niveaux de pouvoir.

Concrètement, je demande au Ministre de réagir par rapport aux propositions et réflexions suivantes.

Partagez-vous, Monsieur le Ministre, mon analyse quant à la nécessité d'accompagner les personnes les plus vulnérables sur base de la notion de parcours d'insertion (concerté entre le niveau local-CPAS, les Régions-FOREM et le Fédéral-ONEM), lequel évite de les amener dans une impasse mais de développer avec eux un parcours au bout duquel existe une véritable chance d'insertion?

Ne devrions-nous pas, Monsieur le Ministre, identifier plus rapidement les métiers en pénurie afin de mettre sur pied des modules de formation ou de qualification permettant d'éviter l'inoccupation d'emplois par manque de candidats présentant le profil nécessaire?

J'aimerais également vous entendre, Monsieur le Ministre, sur la lutte contre le travail au noir. Car Monsieur le Ministre, la lutte contre le travail au noir doit également nous intéresser, comme elle doit intéresser le Fédéral. Il s'agit, à mon sens, d'un potentiel en termes d'emplois à creuser. Quelles sont les initiatives que vous allez développer en la matière?

Monsieur le Ministre, les heures supplémentaires contribuent à une répartition inéquitable du travail. Certes, les représentations patronales sont demandeuses d'un allègement des charges liées aux heures supplémentaires. Mais je pense, pour ma part, que nous devrions davantage utiliser nos outils en termes d'aide à l'emploi afin d'encourager l'embauche plutôt que de procéder à un allègement des heures supplémentaires.

Aussi, il faut, à mon sens, trouver d'urgence des solutions permettant de mener les publics les plus fragilisés à l'emploi ou à la formation, plutôt que d'aboutir à leur déclassement social. Monsieur le Ministre, en cette période de chômage conjoncturel et temporaire, la Région wallonne n'aurait-elle pas tout intérêt à offrir des modules de formation, de façon concertée avec les patrons, afin d'éviter le glissement du chômage temporaire vers le chômage définitif?

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Edmund STOFFELS, Député wallon